

ENGAGEMENT

2020, année de renouvellement des délégués et des conseils d'administration. Premier relais avec les adhérents, ce réseau d'élus, qui fait la singularité du régime agricole, joue au cœur de la crise sanitaire son rôle de vigie, de détection de situations problématiques, et apporte conseils, informations, orientation et réconfort à la population agricole et rurale.

2020, année de préparation de la convention d'objectifs et de gestion qui sera signée avec l'État pour la période 2021-2025. La CCMSA souhaite être à l'initiative des négociations et propose un projet de texte le 15 septembre.

2020, année de remise du Livre blanc de la MSA au gouvernement. Dans le prolongement, des contacts nationaux et locaux ciblés sont pris pour faire connaître et valoir les positions de la MSA, organisme de protection sociale qui accompagne exploitants et salariés agricoles et participe également à la cohésion des territoires ruraux.



ÉLECTIONS MSA

13 760 DÉLÉGUÉS ÉLUS LORS DU SCRUTIN DE JANVIER 2020.

652 468 PERSONNES SE SONT MOBILISÉES POUR ÉLIRE LEURS REPRÉSENTANTS SUR LES TERRITOIRES.

RENOUVELLEMENT IMPORTANT

5 955 NOUVEAUX ÉLUS (43,3%).

FORMATION DES ÉLUS

3 WEBINAIRES POUR LES 475 NOUVEAUX ADMINISTRATEURS.

STRATÉGIE D'INFLUENCE

631 RENCONTRES AVEC DES ÉLUS TERRITORIAUX, REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, DIRIGEANTS DES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET DES SERVICES DE SANTÉ.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION : LES PROPOSITIONS DE LA MSA

3 AXES STRATÉGIQUES.

58 ENGAGEMENTS.

Un réseau d'élus reconstitué...

Au terme d'un processus électoral particulièrement long en raison de cette année marquée par la crise sanitaire, le conseil d'administration de la caisse centrale de la MSA est installé fin novembre avec 11 nouveaux membres sur 29. Il reconduit Pascal Cormery à la présidence de l'institution et Thierry Manten en tant que premier vice-président. La pandémie a bousculé les différentes étapes des élections et il a fallu imaginer de nouveaux processus, avec un cadre juridique adapté à la situation – vote par correspondance, délibérations à distance des instances de gouvernance... – et un accompagnement des MSA qui n'avaient par exemple jamais réuni de conseil d'administration à distance. Après la reconstitution du réseau d'élus cantonaux à l'occasion du vote de janvier 2020, trois MSA seulement (Ain-Rhône, Loire-Atlantique-Vendée et Dordogne, Lot et Garonne) ont pu tenir leur assemblée générale avant la survenue de la crise sanitaire. Pour les 32 autres, le conseil central lors de sa séance du 14 mai 2020 décide de recourir au vote par correspondance afin de permettre l'élection des membres de leurs conseils d'administration. Pour ce faire, un décret en Conseil d'État a été promulgué, autorisant les délégués cantonaux, membres des assemblées générales des MSA, à voter par correspondance. Il en a été de même pour la CCMSA.

Un webinaire pour diffuser l'information sur les gestes barrières

Relais sur le terrain, les délégués MSA sont invités en juin à participer à une conférence via Internet (webinaire) rythmée par des quiz et des jeux de questions-réponses... Objectif : démultiplier l'information afin d'adopter et de faire adopter les bons gestes et attitudes face du Covid-19 et plus globalement face aux épidémies. Y sont abordés plusieurs points : la distanciation physique et sociale, le lavage des mains, les gestes barrières, le port du masque. Des clés sont données aux délégués pour relayer les messages de prévention auprès des assurés MSA. Pour les y aider, un kit de relais d'information est mis à leur disposition. Le webinaire peut être consulté en ligne.



Le nouveau conseil d'administration

Après le vote pour les délégués, puis celui pour les administrateurs des 35 caisses, ce sont les administrateurs de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) qui ont été élus, le 20 novembre 2020, à l'issue du processus par correspondance mis en place en raison de la crise sanitaire. Le conseil d'administration de la CCMSA est composé de 29 membres, pour un mandat de cinq ans.

Pour le premier collège (exploitants agricoles), sont élus :

Béatrice Barbeau (Loire-Atlantique-Vendée) ;
Pascal Cormery (Berry-Touraine) ;
Sabine Delbosc Naudan (Midi-Pyrénées Nord) ;
Chantal Gonthier (Sud Aquitaine) ;
Régis Jacobé (Marne Ardennes Meuse) ;
Jean Lefort (Île-de-France) ;
Philippe Panel (Auvergne) ;
Cédric Saur (Languedoc) ;
Christian Schneider (Alsace).

Pour le deuxième collège (salariés)

Didier Aubert (Auvergne) ;
Annie Aublanc (Dordogne, Lot et Garonne) ;
Patricia Coetsier (Nord-Pas de Calais) ;
Didier Cuniac (Midi-Pyrénées Nord) ;
Isabelle Despreaux (Portes de Bretagne) ;
Thierry Girard (Alpes du Nord) ;
Thierry Manten (Picardie) ;
Brigitte Menil (Île-de-France) ;
Isabelle Ouédraogo (Berry-Touraine) ;
Michel Robinet (Nord-Pas de Calais) ;
Patricia Saget-Castex (Midi-Pyrénées Sud) ;
François Serpaud (Nord-Pas de Calais).

Pour le troisième collège (employeurs de main-d'œuvre), les représentants sont :

Robert Dieudonné (Lorraine) ;
Jean-François Fruttero (Dordogne, Lot et Garonne) ;
Anne Gautier (Maine-et-Loire) ;
Philippe Moinard (Poitou) ;
Marie-Claude Salignon (Alpes-Vaucluse) ;
Bernard Simon (Armorique).

Au titre de l'Union nationale des associations familiales, sont désignés :

Roland Grimaud ; Dominique Marmier.

Pascal Cormery, président de la MSA Berry-Touraine, 62 ans, exploitant agricole, est reconduit à la présidence de la CCMSA par ce nouveau conseil. Thierry Manten, salarié, premier vice-président de la caisse de Picardie, est lui aussi été réélu premier vice-président de la CCMSA.

Un renouvellement important des élus du réseau

	NOMBRE DE NOUVEAUX ÉLUS	TAUX DE RENOUVELLEMENT
Présidents	9 sur 35	25,7 %
Premiers vice-présidents	23 sur 35	65,7 %
Administrateurs	468 sur 981	47,7 %
Délégués	5 955 sur 13 760	43,3 %



41 ans,
C'EST L'ÂGE DU PLUS JEUNE
PRÉSIDENT DE CAISSE DE MSA.
LE PLUS JEUNE 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
A 51 ANS.

+ DES FEMMES ENGAGÉES

Elles sont 3641 sur 13 760 délégués :
28 % dans le 1^{er} collège, 35,2 %
dans le 2^e, 15,4 % dans le 3^e.

Leur présence au sein des conseils
d'administration progresse
régulièrement depuis 45 ans et atteint
32,3 % en 2020 (contre 7,2 % en
1974 et 28,8 % en 2015). Parmi les
35 présidents de conseils
d'administration, 9 sont des femmes
(dont 3 nouvelles élues). Elles étaient
8 présidentes en 2015.

Sur les 35 premiers vice-présidents,
7 sont des femmes (8 en 2015),
dont 6 nouvelles élues.

Le conseil central d'administration,
quant à lui, comprend 11 femmes
et 18 hommes.

Nouvelles modalités de formation

La crise sanitaire diffère l'installation des échelons locaux et des conseils d'administration. Pour les aider dans leur prise de fonction, des documents sont diffusés : guides pour les formations à destination des administrateurs et des délégués, brochure sur les sigles utilisés. Par ailleurs, en septembre est déployée en direction de tous les délégués la plateforme de formation à distance « Les ateliers de l'élu ». Une offre qui permet de les sensibiliser tous. Chacun peut suivre à son rythme les modules de formation qui sont traités de façon participative et ludique, avec des quiz, des séquences vidéo, des explications audio, un *serious game*. Une visite virtuelle de Luminem, l'immeuble de la CCMSA à Bobigny, est aussi proposée. Tout au long du mandat, différents modules permettront d'accompagner les élus dans l'exercice de la mission : sujets de protection sociale, connaissance de la MSA et de son actualité, savoir-faire et développement personnel.

Les Ateliers de l'élu apportent également une base de connaissances primordiale aux 475 nouveaux administrateurs (sur 1 071). À chaque début de mandat, un séminaire leur est dédié. Compte tenu des contraintes liées à l'épidémie de Covid-19, une autre formule a dû être envisagée. Trois webinaires sont organisés début 2021. Trois nouveaux administrateurs sur quatre en ont suivi au moins un, et la moitié d'entre eux ont participé à l'intégralité. Thèmes abordés : la protection sociale, la gouvernance mutualiste et les dossiers d'actualité, comme la convention d'objectifs et de gestion. L'ensemble des interventions et les supports sont disponibles sur la plateforme et accessibles à tous les délégués.

La campagne de formation du nouveau mandat

Quatre orientations sont retenues le 12 février 2020 par la commission de l'action mutualiste pour la période 2020-2025 :

- le développement des compétences clés résultant notamment de la mise en œuvre du plan stratégique ;
- des parcours pédagogiques progressifs sur la durée du mandat, avec des sessions de base et des approfondissements sur les thèmes de développement personnel ;
- de nouvelles modalités d'apprentissage associant formations en présentiel et à distance, ces dernières étant également ouvertes aux délégués qui constituent une nouvelle cible de l'offre de formation institutionnelle ;
- une organisation réactive pour intégrer les évolutions et l'actualité.

Stratégie d'influence

À la suite de la remise du *Livre blanc* au gouvernement lors du salon de l'agriculture 2020, la MSA met à profit l'année pour renforcer ses relations avec les pouvoirs publics et constituer les différents processus nécessaires au pilotage de sa stratégie d'influence : plan d'actions annuel, structuration du réseau et outil de reporting. La période bousculée par la crise sanitaire souligne l'importance de la protection sociale, la nécessaire réactivité des services publics pour l'accompagnement des personnes fragilisées et isolées, et la proposition de solutions efficaces de proximité dans un contexte inédit. Des contacts nationaux et locaux ciblés sont pris pour échanger et faire valoir les positions de la MSA, notamment au moment des débats sur le projet de loi grand âge et autonomie afin de faire reconnaître la MSA en tant que partie prenante de la future branche. Sont également mises en avant ses actions de soutien aux agriculteurs, son implantation et son implication dans les territoires ruraux, ainsi que ses propositions en termes de santé et d'accès aux soins. Un positionnement d'ensemble – celui d'un organisme de protection sociale qui accompagne exploitants, employeurs et salariés agricoles, et qui offre aussi des services à l'ensemble de la population des territoires ruraux – affiché dans la perspective de la négociation de la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025.

Des travaux préparatoires à la future COG en lien avec MSA 2025

La convention d'objectifs et de gestion (COG) formalise dans un document contractuel la délégation de gestion du service public de sécurité sociale au régime agricole. Elle fixe les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour moderniser et améliorer la performance du système de protection sociale, aussi bien en termes de maîtrise des dépenses que de meilleur service rendu aux usagers. Une COG couvre une période de cinq ans, correspondant à la durée du mandat du conseil d'administration. Elle est signée par le président et le directeur général de la caisse centrale ainsi que par les ministres de tutelle. Ses travaux de préparation sont initiés avec l'élaboration puis l'adoption du plan stratégique MSA 2025 lors de l'assemblée générale 2019. La CCMSA souhaite être à l'initiative des négociations et propose un projet de texte, remis aux tutelles le 15 septembre 2020. Le projet comporte trois axes stratégiques : garantir un service socle de qualité, exigeant et homogène (15 engagements) ; mobiliser le guichet unique pour déployer les politiques publiques en réponse aux enjeux du monde agricole et besoins de proximité des territoires ruraux (23 engagements) ; renforcer le pilotage de la performance du régime (20 engagements). Chaque axe est décliné en fiches thématiques et en engagements suivis par des indicateurs de résultat et actions à mettre en œuvre.



631

RENCONTRES AVEC DES ÉLUS TERRITORIAUX, REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, DIRIGEANTS DES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET DES SERVICES DE SANTÉ EN 2020.

+ PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET DE COG 2021-2025 :

- Novembre 2019 : lancement du projet au sein du comité de pilotage institutionnel ;
- janvier-mars 2020 : travail autour des projections d'engagement et d'actions en transversalité au sein de la caisse centrale (et en regard avec les travaux du projet de groupe MSA) ;
- mars-juin 2020 : travail autour de l'organisation et de la déclinaison des engagements proposés en indicateurs, identification des enjeux autour des ressources et moyens ;
- juillet 2020 : présentation de plan (prévisionnel) de la future COG en comité de direction générale ;
- juillet-août 2020 : rédaction des engagements et actions ;
- août 2020 : présentation d'une première version en comité de pilotage projet du groupe MSA ;
- fin août-début septembre : prise en compte des remarques du comité de pilotage projet du groupe, enrichissement (de façon itérative, en vue d'une présentation au bureau du conseil d'administration de la CCMSA, au comité des directeurs avant transmission à la direction de la sécurité sociale).

Des projections démographiques et financières

Chaque année, dans le cadre de la commission des comptes de la sécurité sociale, la CCMSA produit des projections démographiques et financières pluriannuelles. Forte de cette expérience, elle mobilise les compétences de l'ensemble de ses départements pour réaliser des travaux de même nature pour aborder au mieux les négociations de la COG. Ils permettent d'évaluer la population des ressortissants de la MSA pour chacune de ses prestations dans les différents territoires. Ces éléments se révèlent indispensables pour se positionner de manière pertinente face aux tutelles.

L'accord sur la déconnexion est signé le 19 octobre 2020

Suite au déploiement des outils collaboratifs et à l'évolution du télétravail à la CCMSA, la direction et les organisations syndicales souhaitent prendre des mesures pour prévenir d'éventuels dysfonctionnements liés à la connexion des salariés et harmoniser les pratiques et comportements en la matière. L'objectif est d'encourager un usage raisonné et équilibré des outils collaboratifs au regard de plusieurs objectifs : assurer le respect des temps de repos et de congés ; favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ; œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie au travail ; respecter la vie personnelle et familiale des collaborateurs. L'accord sur la déconnexion à la CCMSA, signé le 19 octobre 2020, définit le droit à la déconnexion comme étant « *le droit du salarié de ne pas être connecté aux outils collaboratifs professionnels et de ne pas être contacté, y compris sur ses outils de communication personnels, pour un motif professionnel en dehors de son temps de travail habituel* ». L'accord prévoit des actions de sensibilisation et de formation associant le service de santé au travail de la CCMSA, des actions de sensibilisation aux formations pour les managers, une organisation d'ateliers d'échanges de pratiques entre pairs sur leur utilisation des outils collaboratifs, la réalisation d'une notice synthétique relative aux moyens de déconnexion techniques des outils collaboratifs, et la réalisation d'un guide de bonnes pratiques autour de la déconnexion. Il est réaffirmé que les salariés ne doivent pas être sollicités par messagerie, SMS, messagerie instantanée, téléphone ou autre en dehors des horaires d'ouverture de la CCMSA, c'est-à-dire : avant 7 heures et après 19 heures sur les jours habituels de travail, durant les jours non travaillés, lors de toute suspension du contrat de travail (arrêt maladie, congés maternité, sans solde...).

RSSE : organisation territoriale de l'activité MSA et emplois agricoles

Dans le cadre de la préparation de la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, la CCMSA propose de conduire une expérimentation introduisant les principes de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSSE) sur deux projets d'action. Ils visent l'optimisation du potentiel que recèlent le guichet unique, l'engagement de la MSA – entreprise citoyenne, actrice économique sur le territoire – la mobilisation coordonnée des salariés (front et back office, action sanitaire et sociale, santé-sécurité au travail, contrôle médical, offre de services, vie mutualiste...) et des élus, tous fédérés autour des enjeux de qualité du service rendu aux adhérents et de la qualité de vie au travail. L'enjeu est de promouvoir une approche globale de la performance de l'action de la MSA sur les territoires, mesurée à partir des impacts générés dans les dimensions économique, sociale, culturelle, environnementale et territoriale. Les deux projets d'action sont pilotés chacun par une équipe composée d'une MSA et de la CCMSA. Le premier est relatif à l'organisation territoriale RSSE de l'activité MSA. Il vise à développer une offre de protection sociale et d'accès aux politiques publiques élaborée pour répondre aux besoins des personnes vivant sur des territoires ruraux fragiles. Le second projet, sur l'accompagnement des emplois agricoles, s'appuie sur un investissement proactif de la MSA conjuguant sa double qualité d'organisme de protection sociale et d'organisme professionnel agricole. Il propose d'apporter aux acteurs de l'écosystème agricole la plus-value que lui confère son expertise sociale (accompagnement sur le volet humain) et sociétale (impacts de nos actions sur les territoires). Le but est de favoriser tout d'abord une évolution des regards et des comportements, pour susciter ensuite chez eux l'envie et l'intérêt de faire évoluer les pratiques de manière à rendre plus attractifs les métiers de salariés et d'exploitants.

Mutualisations de proximité : une dynamique encourageante

En choisissant les mutualisations de proximité au-delà des gains de productivité la MSA a assumé sa responsabilité sociale et sociétale. Sociale, compte tenu de l'attention portée par les caisses pour accompagner le changement professionnel vécu par ses salariés, et plus généralement par le choix d'éviter une mobilité géographique imposée pour les salariés. Sociétale, car la MSA a pu conforter sa présence territoriale auprès de ses ressortissants, tout en développant une stratégie multicanale en termes d'offre de services pour répondre à leurs différents besoins. À l'inverse d'autres hypothèses, le choix des mutualisations de proximité a permis de conserver l'implantation de la MSA dans les villes moyennes, concourant ainsi à la cohésion territoriale. Les emplois directs des sites MSA génèrent par leur activité économique des emplois indirects, tandis que la présence des salariés, acteurs économiques locaux génèrent des emplois induits. Au-delà d'apporter des réponses de proximité à ses assurés, la conservation de l'implantation territoriale permet aussi à la MSA d'être partenaire de l'État dans les différents projets portés sur les territoires. Enfin, les mutualisations de proximité ont porté des dynamiques de réorganisation, de rénovation des pratiques de production, et plus largement de changement qui constituent des investissements marquants, dont le retour progressif s'est traduit notamment dans la gestion de la crise sanitaire par le régime agricole.



RUCHES, GOURDES, BOX DE RANGEMENT POUR TROTTINETTES...

La CCMSA participe à la semaine européenne du développement durable. Du 21 au 25 septembre 2020, plusieurs animations se tiennent au sein de Luminem, sur les thèmes suivants : promouvoir les gestes écoresponsables, économiser les ressources et consommer moins, éviter les gaspillages et consommer mieux, encourager la mobilité durable, prendre soin de l'environnement dans nos activités. Lundi, par exemple : des gourdes sont offertes à chaque collaborateur ; un mail d'information générale sur la suppression du plastique jetable est envoyé à l'ensemble des salariés ; sur l'intranet, un article revient sur les prestations écoresponsables proposées par la conciergerie d'entreprise Merci Oscar. Mardi : avec la participation financière de la société de restauration collective Compass, des ruches sont inaugurées à Luminem, une convention de partenariat est signée avec l'union nationale de l'apiculture française (Unaf). Jeudi : c'est atelier réparation de vélos en partenariat avec Les bécanes d'Antoine, magasin dédié à Pantin. Toute la journée, les collaborateurs peuvent bénéficier de petites réparations/réglages sur place ou se voir établir un devis avec l'aide de l'État de 50 € dans le cadre du programme Coup de pouce vélo. Un mail d'information générale sur l'installation d'un box de rangement sécurisé de trottinettes dans le vestiaire du hall d'accueil est envoyé. Vendredi : un article sur publié sur l'intranet revient sur l'utilisation des produits d'entretien écoresponsables utilisés pour le ménage et pour les espaces verts. Entre autres.